

-^h.D-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri, le 9 décembre 1957.-

N° 3771/AI.12/02

TRANSBUIS copie pour information à
-Monsieur le Commissaire Provincial, Résident
du Ruanda à KIGALI.

OBJET:
Successions indigènes
Dossier 562

Monsieur le Directeur Provincial des AIMO

à

U S U M B U R A

Monsieur le Directeur Provincial,



Me référant à votre lettre 211/743 du 11
février 1957, j'ai l'honneur de vous informer que plus
aucun membre de la famille de Boneza, fils de Binanu
ne réside dans le territoire. Le père de Boneza a émigré
et j'ignore sa résidence actuelle.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-

DE MAN.J.